

SÉANCE GÉNÉRALE DES MEMBRES DU CONSEIL

2015/08/10
19H30
HÔTEL DE VILLE
SALLE DU CONSEIL

VOTRE PRÉSENCE À 18H30

Sont présents: M. Jacques Lessard - Mme Juliette Jalbert- M. Charles Audet- M. Germain Martin
Mme Pauline T. Poirier - M. Rock Rousseau – M. Alain Brochu - M. Patrice Bissonnette

ORDRE DU JOUR

1.- PRIÈRE

2.- ORDRE DU JOUR - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour - Adoption tel que présenté modifié ajournement

3.- PROCÈS VERBAUX

3.1 Procès-verbaux – Adoption Séance ordinaire Séance extraordinaire

4.- CORRESPONDANCE

4.1 AUCUN

5.- RAPPORT DES COMITÉS OU DES DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS

5.1 Voirie (Germain Martin)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.5 Tourisme (Charles Audet)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.2 Loisirs (Alain Brochu)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.6 Culture (Pauline T. Poirier)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.3 Incendie (Rock Rousseau)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.7 150 ^e Anniversaire (Juliette Jalbert)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.4 Urbanisme (Alain Brochu)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.8 Comité RevitalisAction (Alain Brochu)	<input checked="" type="checkbox"/>

6.- RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / C.C.U.

6.1 Procès-verbal du 14 juillet 2015

7.- TRÉSORERIE

7.1 Présentation aux membres du conseil les « états des recettes et dépenses » selon les différents départements.

8.- PRÉSENTATION DES COMPTES ET ENGAGEMENTS DES CRÉDITS

8.1 Lecture et commentaires des comptes de 500.\$ et plus

9- ADMINISTRATION

9.1 Demande du Club de Patinage artistique de Disraeli concernant le programme Synchro pour la saison 2015-2016.
9.2 Engagement de M. Roger Perreault comme préposé à l'écocentre.
9.3 Remboursement des propriétés ayant le service d'aqueduc seulement.
9.4 Achat de la chargeuse rétrocaveuse pour le service des travaux publics.
9.5 Tarification des activités de loisirs pour la saison 2015-2016.
9.6 Gestion de l'offre – Appui à l'Union des producteurs agricoles.
9.7 Autorisation de signature de l'entente relative à la réalisation des travaux de démantèlement du pont ferroviaire.
9.8 Autorisation de paiement à *Installations sportives Agora inc.* – Achat de matériel pour les travaux à l'aréna.

- 9.9 Demande de la *Croix-Rouge canadienne* (Québec) pour tenir un barrage routier pour leur campagne de financement.
- 9.10 Autorisation de paiement à *Pavage Centre sud du Québec* pour les travaux d'asphaltage.
- 9.11 Demande d'aide financière Groupe entraide Cancer et Vie.
- 9.12 Autorisation de paiement à *Béton provincial* pour les travaux de préparation de l'écocentre.
- 9.13 Autorisation de paiement à *CIMA+ senc* – étude préliminaire projet de réaménagement de la marina.
- 9.14 Adoption des conditions et de la tarification pour la location du Cabaret des arts.
- 9.15 Permis de vente (colportage).
- 9.16 Mandat SNC Lavalin – Travaux rue Beaudoin.
- 9.17 Autorisation signature – Entente servitude terrain rue Lavoie (M. Érik Caron).
- 9.18 Mandat aux notaires Aubert et Morency – Servitude terrain lot numéro 2-20.
- 9.19 Contribution annuelle Croix-Rouge Canadienne – Plan sécurité civile.
- 9.20 Autorisation de paiement à Groupe Dage inc. – Travaux terrain de tennis et volley ball de plage pour le parc François-Beaudoin.
- 9.21 Relance de l'usine Bermex (Shermag inc.).

10.- URBANISME

- 10.1 Demande de dérogation mineure pour la future propriété sise au 371, rue Lavoie, lot numéro 23.
- 10.2 Adoption du règlement numéro 612.

11.- AUTRES SUJETS

- 11.1 Plage
- 11.2 Règlementation municipale (urbanisme)
- 11.3 Eau potable (suivi)
- 11.4 Yvon Bureau
- 11.5 Rentrée scolaire

12.- PÉRIODE DE QUESTIONS

- 12.1 Le maire invite ↪ les membres du conseil à poser des questions
- 12.2 Le maire invite ↪ les citoyens à poser des questions

13.- CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée close lorsque l'ordre du jour est épuisé

14.- LEVÉE DE LA SÉANCE

VILLE DE DISRAELI M.R.C. DES APPALACHES

**Séance ordinaire
du 10 août 2015**

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli, tenue publiquement aux lieu et heure ordinaires des séances de ce conseil, le lundi 10 août 2015, conformément aux dispositions de la loi des Cités & Villes de la Province de Québec, à laquelle assistent Mme Juliette Jalbert, M. Charles Audet, M. Germain Martin, Mme Pauline T. Poirier, M. Rock Rousseau et M. Alain Brochu, sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire.

- 1.- Prière
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Adoption des procès-verbaux
- 4.- Lecture de la correspondance
- 5.- Rapport des comités
- 6.- Rapport du C.C.U.
- 7.- Trésorerie
- 8.- Présentation des comptes et engagement deS crédits
- 9.- Administration
- 10.- Urbanisme
- 11.- Autres sujets
- 12.- Période de questions
- 13.- Clôture de la séance
- 14.- Levée de la séance

2.- ORDRE DU JOUR - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

08-2015-240

**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

3.- PROCÈS VERBAUX - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

08-2015-241

**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**

QU'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 juillet 2015 et de la séance extraordinaire du 5 août 2015 a été remise aux membres du conseil, dans les délais prescrits.

QUE les procès-verbaux ne sont pas lus et sont adoptés tels quels.

ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

4.- CORRESPONDANCE - RÉSOLUTIONS SELON LA CORRESPONDANCE

AUCUNE

5.- RAPPORT DES COMITÉS OU DES DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS

5.1	Voirie (Germain Martin)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.5	Tourisme (Charles Audet)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.2	Loisirs (Alain Brochu)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.6	Culture (Pauline T. Poirier)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.3	Incendie (Rock Rousseau)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.7	150 ^e Anniversaire (Juliette Jalbert)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.4	Urbanisme (Alain Brochu)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.8	Comité RevitalisAction (Alain Brochu)	<input checked="" type="checkbox"/>

6.- RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / C.C.U.

6.1 Procès-verbal du 14 juillet 2015

7.- TRÉSORERIE

Les états des recettes et dépenses ont été remis aux membres du conseil.

08-2015-242

**PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**

8.- PRÉSENTATION DES COMPTES ET ENGAGEMENTS DES CRÉDITS

08-2015-243

**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

QUE ce conseil approuve le paiement des comptes selon la liste des chèques émis en date du 31 juillet 2015, totalisant 399 468,13 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits disponibles pour le paiement de ces déboursés.

Patrice Bissonnette, Dir. gén. & Sec.-trés.

9.- ADMINISTRATION

9.1 Demande du Club de Patinage artistique de Disraeli concernant le programme Synchro pour la saison 2015-2016.

CONSIDÉRANT QUE le Club de Patinage Artistique de Disraeli désire se jumeler avec le Club de Lac-Mégantic au niveau du programme Synchro étant donné le nombre restreint de patineurs dans chacun des clubs;

CONSIDÉRANT QUE sans le jumelage des deux clubs, il serait très difficile de maintenir le Club de Patinage Artistique de Disraeli;

CONSIDÉRANT QUE la demande du Club de Patinage Artistique de Disraeli est que la Ville de Disraeli n'impose pas la surcharge monétaire des non-

résidents aux patineurs provenant du Club de Patinage de Lac-Mégantic pour le programme Synchro.

08-2015-244

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET

Que le Conseil de la Ville de Disraeli est disposé à ne pas exiger les frais de surcharge aux patineurs provenant du Club de Patinage Lac-Mégantic pour le programme Synchro, conditionnellement à ce que la Ville de Lac-Mégantic fasse de même pour les patineurs provenant de la Ville de Disraeli pour ledit programme.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.2 Engagement de M. Roger Perreault comme préposé à l'écocentre.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a ouvert son écocentre le 22 juillet dernier ;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'avoir une personne qui supervise la clientèle qui fréquente ce lieu ;

CONSIDÉRANT QUE le poste de préposé à l'écocentre a été affiché et qu'il y a eu près de dix (10) personnes qui ont appliqué sur ce poste ;

CONSIDÉRANT QU'après les entrevues la Ville a retenu une personne pour ce poste ;

08-2015-245

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU

Que le Conseil autorise l'engagement de M. Roger Perreault comme préposé à l'écocentre.

Que le salaire est de 12 \$ de l'heure.

Que l'engagement de M. Perreault est effectif à compter du 22 juillet 2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.3 Remboursement des propriétés ayant le service d'aqueduc seulement.

CONSIDÉRANT QUE certains ajustements doivent être réalisés auprès de certaines propriétés qui sont actuellement taxées pour un service qu'elles n'ont pas ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de taxer la réalité de ces propriétés ;

CONSIDÉRANT QUE ces ajustements touchent l'année 2015 ainsi que les années 2012 à 2014 ;

08-2015-246

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU

Que le Conseil autorise l'ajustement de la taxation pour les propriétés qui reçoivent le service d'aqueduc seulement.

Que ces ajustements soient réalisés pour la présente année ainsi que pour les années 2012 à 2014.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.4 Achat de la chargeuse rétrocaveuse pour le service des travaux publics.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé des soumissions pour l'achat d'une chargeuse rétrocaveuse afin de remplacer celle qui date de 1989 ;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissionnaires ont déposé leur offre pour cet équipement à savoir :

Fournisseur	Prix
Hewitt (Caterpillar)	130 496.63 \$ taxes incluses
Case	137 866.52 \$ taxes incluses
John Deere	149 812.43 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT QU'après vérification des soumissions et la recommandation du directeur pour l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme ;

08-2015-247

**En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

Que le Conseil octroi le contrat d'achat de la chargeuse rétrocaveuse au plus bas soumissionnaire conforme à savoir Hewitt (Caterpillar) au montant de 130 496.63 \$ taxes incluses.

Que le montant déboursé pour l'achat de la chargeuse rétrocaveuse soit pris à même le fonds de roulement sur une période de dix (10) ans.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.5 Tarification des activités de loisirs pour la saison 2015-2016.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la Ville de Disraeli d'établir la tarification des activités de l'aréna pour la saison 2015-2016 ;

08-2015-248

**En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**

Que le Conseil autorise la tarification suivante de la location de l'Aréna pour la saison 2015-2016, à savoir :

Pour les tournois :

- 75 \$ / heure, plus le prix du permis de boisson, soit environ 20 \$ / jour.

Tarification de soir, de 16h à 24h :

- 120 \$ / heure et 100 \$ / heure pour la 2^e et 3^e heure.
- 180 \$ / 90 minutes;
- 220 \$ / 2 heures.

Tarification de jour, de 8h à 16h :

- 75 \$ / heure;
- 112.50 \$ / 90 minutes.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.6 Gestion de l'offre – Appui à l'Union des producteurs agricoles.

CONSIDÉRANT QUE 131 exploitations laitières et 4 exploitations avicoles sont en opération sur le territoire de la MRC des Appalaches, procurant des revenus agricoles de 39 M \$, soit plus de 38% de l'ensemble des revenus agricoles de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE ce type d'agriculture sous gestion de l'offre favorise une occupation dynamique du territoire et génère une activité économique et des revenus de taxes intéressants dans la MRC des Appalaches;

CONSIDÉRANT QUE les négociations du Partenariat Transpacifique (PTP) sont actuellement en cours entre le Canada et onze autres pays ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement canadien a déjà concédé, en 2013, un accès à 17 700 tonnes supplémentaires de fromages européens, dans le cadre de l'entente de l'AECG, malgré sa promesse de protéger la gestion de l'offre de ses trois piliers (contrôle des importations, planifications de la production et prix aux producteurs) ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement canadien fait déjà mention de possibilité de compensations avant même la signature de l'entente du PTP, laissant entrevoir qu'il pourrait accorder un plus grand accès aux produits étrangers ;

CONSIDÉRANT QUE le système canadien de gestion de l'offre est l'un des plus équitables dans le monde et que les consommateurs canadiens ne seraient pas gagnants, advenant que des entreprises agricoles et agroalimentaires soient fragilisées et disparaissent éventuellement ;

CONSIDÉRANT l'importance de mobiliser l'ensemble des acteurs économiques du milieu, afin de conserver la gestion de l'offre dans son intégralité, sans donner d'accès supplémentaires à notre marché ;

08-2015-249

**En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

Que la Ville de Disraeli appuie l'UPA dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral et de ses représentants, afin de maintenir le système de gestion de l'offre intégrale en n'accordant aucun accès supplémentaire aux marchés canadiens sous gestion de l'offre dans le cadre d'une entente du PTP.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.7 Autorisation de signature de l'entente relative à la réalisation des travaux de démantèlement du pont ferroviaire.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 29.5 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), la Ville de Disraeli peut conclure une entente avec une autre municipalité pour l'exécution de travaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a reçu le 3 décembre 2014 l'autorisation du ministère des Transports du Québec pour procéder au démantèlement du pont ferroviaire localisé sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de démantèlement bénéficieront en majeure partie à des propriétaires riverains résidents sur le territoire de la Paroisse de Disraeli ;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, il y a lieu pour la Ville de Disraeli d'avoir une entente avec la Paroisse de Disraeli pour convenir des responsabilités de chacune dans ce projet ;

08-2015-250

**En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**

Que le Conseil autorise la signature de l'entente relative à la réalisation des travaux de démantèlement du pont ferroviaire avec la Paroisse de Disraeli.

Que le Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Disraeli ladite entente.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.8 **Autorisation de paiement à *Installations sportives Agora inc.* – Achat de matériel pour les travaux à l'Aréna 76.**

08-2015-251

**Il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**

Que le Conseil autorise le paiement à *Installations sportives Agora inc.* au montant de 14 015.45 \$ taxes incluses pour l'achat du matériel à l'Aréna 76.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.9 Demande de la Croix Rouge canadienne (Québec) pour tenir un barrage routier pour leur campagne de financement.

08-2015-252

Il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER

Que le Conseil accepte que la « Croix rouge canadienne » procède à un barrage routier payant afin de pouvoir faire une collecte de fonds sur le territoire de la municipalité, lors de la campagne de financement qui aura lieu le 24 octobre 2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.10 Autorisation de paiement à Pavage Centre sud du Québec pour les travaux d'asphaltage.

08-2015-253

Il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN

Que le Conseil autorise le paiement à *Pavage Centre sud du Québec* au montant de 63 086.09 \$ taxes incluses pour les travaux de pavage pour la saison estivale 2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.11 Demande d'aide financière Groupe entraide Cancer et Vie.

08-2015-254

Il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU

Que le Conseil autorise une aide financière au montant de 75 \$ au Groupe d'Entraide Cancer et Vie pour leur permettre de poursuivre leur mission.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.12 Autorisation de paiement à Béton provincial pour les travaux de préparation de l'écocentre.

08-2015-255

Il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET

Que le Conseil autorise le paiement à *Béton provincial* au montant de 7 237.68 \$ taxes incluses pour les travaux de préparation de l'écocentre.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.13 Autorisation de paiement à CIMA+ senc – étude préliminaire projet de réaménagement de la marina.

08-2015-256

Il est,
**PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**

Que le Conseil autorise le paiement à *CIMA+ senc* au montant de 15 521.63 \$ taxes incluses pour l'étude préliminaire dans le cadre du projet de réaménagement de la marina.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.14 Adoption des conditions et de la tarification pour la location du Cabaret des arts.

08-2015-257

Il est,
**PROPOSÉ PAR M CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

Que le Conseil adopte les conditions et la tarification pour la location du Cabaret des arts à savoir :

	Prix ½ journée	Prix par jour	Surveillance 11\$ / h	Frais fixes (fonds de remplacement et entretien)
Entreprise ou organisme culturel de la Ville de Disraeli	Gratuit	Gratuit	Nombre d'heures : ____ Total : ____ \$	50 \$
Autre entreprise ou organisme de la Ville de Disraeli	30 \$	50 \$	Nombre d'heures : ____ Total : ____ \$	50 \$
Organisme culturel (hors territoire)	65 \$	125\$	Nombre d'heures : ____ Total : ____ \$	50 \$
Autre organisme ou entreprise (hors territoire)	65 \$	125 \$	Nombre d'heures : ____ Total : ____ \$	50 \$
Location pour événement à caractère culturel (personne physique / citoyen de la Ville de Disraeli)	Gratuit	Gratuit	Nombre d'heures : ____ Total : ____ \$	50 \$
Location pour événement à caractère culturel (personne physique / citoyen hors territoire)	65 \$	125 \$	Nombre d'heures : ____ Total : ____ \$	50 \$

Que cette tarification soit intégrée à l'intérieur d'un contrat spécifiant les conditions pour la location de ce lieu.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.15 **Permis de vente (colportage).**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie *Les Systèmes d'eau des Cantons inc.* a fait une demande pour faire du porte-à-porte pour la période du mois d'août et de septembre 2015 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement numéro 604, le permis est émis pour une période de 30 jours à la date de son émission ;

08-2015-258

**Il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**

Que le Conseil autorise l'émission d'un permis pour le colportage à *Les Systèmes d'eau des Cantons inc.* pour la période du 11 août 2015 au 11 septembre 2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.16 **Mandat à SNC Lavalin pour la préparation des plans et devis ainsi que la demande de C.A. pour les travaux de la rue Beaudoin.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder au changement du ponceau sur la rue Beaudoin et par la même occasion, au bouclage du réseau.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une firme d'ingénieur pour la préparation des plans et devis de même que la demande de C.A. pour le prolongement de ces réseaux.

08-2015-259

**Il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**

Que le Conseil mandate SNC Lavalin pour la préparation des plans et devis ainsi que pour la demande de C.A. auprès du MDDELCC.

Qu'un budget de 7 000 \$ plus taxes soit autorisé pour la réalisation du mandat.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.17 **Autorisation de signature de l'entente de servitude de terrain avec M. Érik Caron (implantation d'une enseigne de la Ville de Disraeli).**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli désire procéder à l'installation d'une enseigne sur la rue Lavoie ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prendre une servitude de terrain afin de pouvoir installer l'enseigne de façon sécuritaire et visible de la route ;

CONSIDÉRANT QUE l'endroit propice serait le lot no 2-20, dont le propriétaire est M. Érik Caron ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'avoir une servitude enregistrée par acte notarié ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer une entente afin de procéder rapidement aux travaux d'installation de l'énergie et par la suite de procéder à l'enregistrement de la servitude.

08-2015-260

**Il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

Que le Conseil autorise la signature de l'entente pour une servitude de terrain avec M. Érik Caron.

Que le Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Disraeli ladite entente.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.18 **Mandat au bureau des notaires Aubert et Morency, servitude de terrain pour le lot numéro 2-20.**

08-2015-261

Il est,
**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**

Que le Conseil mandate le bureau de notaires Aubert et Morency afin de procéder à l'enregistrement d'une servitude de terrain intervenue entre le propriétaire du lot numéro 2-20, M. Érik caron, sur la rue Lavoie.

Que le Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Disraeli tous les documents requis pour cette servitude.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.19 **Contribution annuelle Croix-Rouge canadienne – Plan Sécurité Civile municipale, services aux sinistrés.**

08-2015-262

Il est,
**PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**

Que le Conseil autorise le versement de la contribution annuelle de la Croix-Rouge canadienne dans le cadre du Plan de Sécurité Civile Municipale pour l'aide aux sinistrés, au montant de 354 \$, période de septembre 2015 à août 2016, payable le 1^{er} janvier 2016.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.20 **Autorisation de paiement à Groupe Dage inc. – Travaux pour les terrains de tennis et volley ball de plage pour le parc François-Beaudoin**

08-2015-263

Il est,
**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**

Que le Conseil autorise le paiement à Groupe Dage inc. au montant de 17 220.66 \$ taxes incluses pour les travaux d'éclairage des terrains de tennis et de volley ball de plage au parc François-Beaudoin.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.21 **Relance de l'usine Bermex (Shermag inc.).**

CONSIDÉRANT QUE la direction du Groupe Bermex inc. (Shermag inc.) a déposé une requête afin que la Ville de Disraeli rembourse les intérêts sur l'arrérage des taxes municipales datant de 2012.

CONSIDÉRANT QUE la direction générale de l'époque a fait parvenir une lettre confirmant que l'arrérage de taxes serait remboursé lorsque l'usine serait redémarrée.

CONSIDÉRANT QU'en date de la présente, il n'y a rien qui justifie que la Ville de Disraeli devrait procéder à un tel remboursement.

08-2015-264

Il est,
**PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

Que le Conseil informe les dirigeants du Groupe Bermex inc. (Shermag inc.) que la Ville de Disraeli procédera au remboursement de l'arrérage des taxes de l'année 2012, au montant de 1 398.16 \$, lorsque l'usine sera relancée et qu'une ouverture officielle aura été réalisée.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

10.- URBANISME

10.1 **Demande de dérogation mineure pour la future propriété sise au 371, rue Lavoie, lot numéro 23.**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a fait une demande de dérogation mineure pour la future propriété sise au 371, rue Lavoie, lot numéro 23;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure consiste à régulariser une information erronée qui a été transmise par l'ancien inspecteur municipal qui permettait la construction de duplex alors que l'usage n'est pas permis dans la zone Rr-2;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire transformera son projet de construction du duplex en une résidence intergénérationnelle;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est dérogoire au niveau de la superficie maximale de plancher de 30.22 mètres carrés supérieur à la superficie autorisée au règlement soit de 60 mètres carrés et au niveau du nombre de chambres à coucher soit de deux chambres alors que le règlement en autorise une seule;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne causera aucun préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au Conseil d'accepter cette demande de dérogation mineure.

08-2015-265

**En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

Que le Conseil autorise la demande de dérogation mineure pour la future propriété sise au 371, rue Lavoie, lot numéro 23.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

10.2 Adoption du règlement numéro 612 « règlement de concordance amendant le règlement numéro 456, relatif au zonage ».

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique s'est déroulée le 27 juillet 2015, afin d'expliquer le règlement aux personnes intéressées par celui-ci ;

08-2015-266

**En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**

Que le Conseil adopte le règlement numéro 612 « règlement de concordance amendant le règlement numéro 456, relatif au zonage ».

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

11.- AUTRES SUJETS

- 11.1 Plage
- 11.2 Règlementation municipale (urbanisme)
- 11.3 Eau potable (suivi)
- 11.4 Yvon Bureau
- 11.5 Rentrée scolaire

12.- PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les contribuables à poser leurs questions

13.- & 14.- CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

08-2015-267

**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

QUE cette séance soit levée à 20h24.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

CORRESPONDANCE DU MOIS

AUCUN

Je, Jacques Lessard, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues

au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le
dir.-gén. / sec.-trés.
de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

M. Jacques Lessard, Maire

M. Patrice Bissonnette dir.-gén. / sec. trés.
